



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 26

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. le *ministre* LEMIEUX propose la première lecture du projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (approbation de lotissements)/The Planning Amendment Act (Subdivision Approval)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que la route Cape Coppermine ne peut plus desservir adéquatement les résidents et les touristes et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (J. Bourrier, D. Sierens, A. Duchek et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (M. Beam, P. Haddock, E. Sampson et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (R. Theroux, G. Gauthier, L. Theilmann et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à réparer ou à remplacer le pont actuel le plus tôt possible en vue de permettre aux collectivités de chaque côté de la rivière de reprendre leurs activités habituelles. (R. Saurette, R. Sorin, B. Baldwin et autres)

M. le *ministre* ASHTON dépose le rapport annuel de la Commission du canal de dérivation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012.

(Document parlementaire n° 27)

Vendredi 19 avril 2013

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* ALLAN, M. GRAYDON, M^{me} la *ministre* SELBY et M. HELWER font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. STRUTHERS demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ignore les lois sur la protection des contribuables qui protègent les familles manitobaines;
- b) qu'il assujettit les familles manitobaines à des impôts et des taxes accablants et inutiles qui les empêchent de prospérer et d'épargner pour l'avenir;
- c) qu'il n'a pas réussi à endiguer un déficit structurel de 500 millions de dollars imputable à 13 années de dépenses excessives;
- d) qu'il n'a pas promis un examen complet et transparent des dépenses du gouvernement provincial;
- e) qu'il n'a pas réussi à contrôler la croissance des dépenses de faible priorité comme la publicité et la taxe liée aux votes;
- f) qu'une bureaucratie excessive et des impôts et taxes injustifiés freinent la croissance et la prospérité économiques,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} la *ministre* MELNICK pour la reprise du débat.

M. CULLEN, M. le *ministre* SWAN, M^{me} MITCHELSON et M. NEVAKSHONOF interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl Reid